

1. PRÉSENTATION

Musée régional de Kamouraska
69 avenue Morel, Kamouraska, QC, G0L 1M0
418-492-9783
Anik Corminboeuf
Directrice

Attendu que l'*institution hôte* désire présenter, dans ses locaux une exposition produite par l'*institution organisatrice* intitulée Têtes d'affiche / Headlines.

Attendu que le l'*institution organisatrice* consent à ce que l'*institution hôte* présente l'exposition.

2. CONTENU DE L'EXPOSITION

L'exposition *Têtes d'affiche / Headlines* doit être présentée intégralement, sans retrancher ni ajouter quoi que ce soit, à moins d'obtenir la permission écrite de l'*institution organisatrice*.

- 8 panneaux thématiques
- 1 panneau d'introduction
- 11 vitrines d'exposition
- 60 chapeaux

3. OBLIGATIONS DE L'INSTITUTION HÔTE

3.1 PAIEMENT DES COÛTS

L'*institution hôte* paiera des frais de location de 600 \$ par mois de location pour un minimum de 3 mois. L'*institution organisatrice* soumettra à l'*institution hôte* une facture pour chacun des paiements.

Les frais de location n'incluent pas :

- le transport de l'exposition jusqu'au lieu de l'*institution hôte*;
- le transport de l'exposition de l'*institution hôte* jusqu'à son prochain lieu de présentation ou d'entreposage;
- les services d'un technicien pour l'aide au montage et au démontage, y compris ses frais de déplacement (transport, hébergement, repas et frais accessoires).

L'*institution hôte* assumera les coûts afférents à la préparation de l'exposition dans ses locaux, tels la publicité, la main-d'œuvre nécessaire au chargement et au déchargement, le déballage, le rapport sur l'état des objets, l'installation, le démontage et le remballage de l'exposition. Elle versera aussi les droits d'exposition applicables.

3.2 CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SÉCURITÉ

L'*institution hôte* est responsable de la protection des œuvres ou des objets, incluant la sécurité et le maintien des conditions environnementales requises.

L'*institution hôte* doit veiller à la sécurité de l'exposition et de son contenu pendant la présentation. Elle doit assumer les frais d'un service de sécurité adéquat pendant la durée de l'exposition.

Les locaux doivent être prêts à recevoir l'exposition en toute sécurité. Tous les travaux relatifs à la préparation de la salle doivent être terminés à l'arrivée de l'exposition. Tout retard sera la responsabilité de l'*institution hôte*.

3.3 BRIS

L'*institution hôte* est tenue d'aviser dans les plus brefs délais l'*institution organisatrice* de tout bris, altération ou perte concernant un ou plusieurs éléments de ladite exposition et de fournir un rapport écrit sur les circonstances.

3.4 RESPONSABILITÉ, ASSURANCES ET INDEMNISATIONS

L'*institution hôte* maintiendra en vigueur, pendant toute la durée du prêt, y compris pendant le transport, une assurance tous risques couvrant les œuvres, les objets ou l'exposition prêtés pour une valeur de \$60 000. Une preuve d'assurance sera fournie au Musée régional de Kamouraska lors de la signature du contrat.

3.5 ENTREPOSAGE

L'*institution hôte* assurera l'entreposage adéquat des caisses et du matériel d'emballage fournis par l'*institution organisatrice* pendant toute la période durant laquelle elle en a la garde. Les caisses devront être entreposées à l'intérieur, dans un endroit adéquat.